



Le Mot du Maire

C'est avec tristesse que paraît ce numéro car nous avons perdu un de nos conseillers, Claude-Marie Reymond à qui ce numéro est bien sûr dédié.

Son implication dans la vie communale nous la retrouvons dans de multiples domaines et particulièrement dans celui du bac qu'il gérait avec tout à la fois fermeté et gentillesse. Cette nouvelle saison s'est ouverte sans lui mais avec lui dans nos pensées.

Le bac jouit toujours d'une grande popularité ainsi que le prouvent les nombreux messages adressés à la mairie pour s'assurer de sa pérennité. Mais d'autres sujets donnent également satisfaction comme le bon accueil réservé au parking de la Place Jean Moulin et à l'aire multisports

DHP

.../...

Suite page 4

Les Brèves de Vétheuil

N° 91

Avril 2019

Le bac revient



Le bac est de retour depuis le vendredi 19 avril avec les mêmes horaires que les années précédentes

Vendredi : 9h30 - 12h45
Samedi / Dimanche) 10h30 - 12h45
et jours fériés) 14h - 18h45

Il faut souhaiter qu'aucune crue ni aucune fluctuation du niveau de la Seine ne viennent perturber notre 11^{ème} saison. En effet, fin août nous fêterons les 10 ans du bac.

Diagnostic des tilleuls avenue des Millonets

En Janvier dernier, la commune de Vétheuil a missionné deux expertes de l'Office National des Forêts (ONF) pour un inventaire et un diagnostic du patrimoine arboré de l'avenue des Millonets. Cette nouvelle expertise, la dernière datait de 2008, a eu pour but de déterminer l'état sanitaire de l'alignement des tilleuls et d'établir une cartographie des enjeux de sécurité si nécessaire.

90 arbres ont été évalués, les tilleuls font en moyenne 19 mètres pour une envergure de 7 mètres, le plus fort diamètre est de 1,07 mètre.

Cette étude porte sur 3 dimensions :

- Une évaluation de l'état mécanique de chaque arbre.
- La détection et la quantification des défauts de structure et de leurs éventuelles incidences.
- Une préconisation d'interventions et de maintenance.

Il en ressort un axe principal d'intérêt et de satisfaction pour la commune, puisque cette étude a établi que l'état de santé des tilleuls est satisfaisant, que 93 % des arbres présentent des défauts négligeables à mineurs, ne compromettant pas leur espérance de maintien.

Toutefois, 92 % des sujets présentent des couronnes mutilées puis délaissées et reprises lors d'une opération d'élagage en 2009 visant à réduire les dégâts d'anciennes opérations de maintien, les blessures de la dernière campagne d'élagage sont en cours de cicatrisation et ne sont plus que de dimensions réduites.

Un petit 10 % des arbres montre par contre des signes de dépérissement au niveau des couronnes avec production importante de bois mort.



Suite page 7

Les travaux / Les infos

Travaux terminés

Aménagement de la Place Jean Moulin et terrain multi sports

Les travaux sont terminés et tout le monde profite des nouveaux aménagements très largement utilisés pour l'un comme pour l'autre à la grande satisfaction de la municipalité.

STEP (station d'épuration) et réseaux

Encore un projet devenu réalité, la STEP est en période d'essais avant d'être complètement réceptionnée et gérée par le délégataire de la commune, Suez.

Enfouissement des lignes

Des ampoules Led ont été installées dans les rues des Fraîches Femmes, du Château et Pierre à Poisson récemment terminées comme pour toutes les nouvelles installations d'éclairage public sur la commune.

Pont bord de Seine

La réfection du pont termine joliment ce projet de réouverture du rû au bord de Seine ; il doit pouvoir maintenant supporter les crues à venir...

Travaux au bord de Seine

Des travaux de protection cathodique des canalisations de gaz du réseau du village ont été entrepris au bord de Seine par GRDF ; c'est pourquoi des tranchées, ensuite comblées, ont été creusées, courant avril.

Travaux en cours ou à venir

Eclairage public en Led

Alors qu'une partie de l'éclairage public a été modifiée pour recevoir des ampoules Led, la

dernière partie devrait être effectuée dans les tous prochains mois grâce à une subvention du PNR. Cette dernière tranche de travaux va permettre d'augmenter les économies importantes sur le budget de la commune, évaluées à 75 % environ.

La fibre

Des travaux de vérification du réseau de fibre existant sont en cours dans le village. Il s'agit là des réseaux inter communes. Ensuite viendront les travaux propres au réseau dans le village pour alimenter les habitations.

Installation de matériel de sport

Différents modules de fitness (musculature, cardio...) seront installés à la fin du printemps à proximité de l'aire multisports permettant ainsi à tous de les utiliser.

Clôtures et barrières

Il est prévu, après avis favorable des fédérations de randonnée pédestre, d'équitation et de VTT, la pose de barrières sur certains chemins communaux afin de limiter le passage des engins motorisés.

Acquisition d'une parcelle rue Soignée

La commune est en cours d'acquisition d'une parcelle rue Soignée pour l'aménager ensuite en un petit parc de stationnement proche des commerces et soulager la place Jean Moulin. Cette initiative permettra également de limiter le stationnement sur les bords de Seine.

NOUVEAU

Le marché du vendredi accueille avec plaisir un nouveau poissonnier, Gianni Le Paih, qui vient de Saint Valéry en Caux.

FELICITATIONS A

El Bachir Mouhti qui s'est brillamment distingué au concours du meilleur boulanger du Val d'Oise en décrochant la 5ème place. (catégorie : baguette tradition).

Les échos du Conseil municipal

Séance du 15 février 2019

1. PNR - DEMANDE D'AIDE –EQUIPEMENTS ET SERVICES POUR LA PRATIQUE DE RANDONNEE

La commune confirme sa demande concernant

- l'aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée auprès du PNR pour divers chemins communaux sur lesquels des barrières anti-quads seront installées, ainsi qu'une clôture, sur une partie des Bords de Seine, pour un coût de 39 130 € subventionné à hauteur de 21 000 € par le PNR

- une étude paysagère des Bords de Seine (aménagement des accès, circulation et stationnement) pour un montant de 7 700 € HT avec une subvention de 3 850 € du PNR

(Ces demandes ont été validées par le PNR)

2. DETR 2019 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Projet 1 :

Points de collecte des ordures ménagères et tri sélectif. Plusieurs administrés habitant des lieux impossibles d'accès pour le véhicule en charge du ramassage des déchets doivent emporter leurs ordures jusqu'à des lieux très éloignés de leur domicile ; ces points permettraient donc une meilleure gestion de la collecte et une réponse aux attentes des administrés.

Des emplacements intégrés en maçonnerie avec fermeture seront réalisés afin de réceptionner ordures ménagères et tri sélectif.

Projet 2 :

Acquisition/ rénovation de bâtiments communaux.

Projet 3 :

Remplacement du matériel informatique vieillissant afin de permettre l'addition de logiciels supplémentaires et en particulier des produits nécessaires à la mise en place de la dématérialisation.

3. MAITRISE DES DIVISIONS FONCIERES INSTITUTION D'UNE OBLIGATION A DECLARATION PREALABLE POUR LES DIVISIONS VOLONTAIRES

Comme de nombreuses communes, Vétheuil est concernée par la location de logements insalubres ; la commune souhaitant lutter contre l'habitat indigne, qui a fait l'objet d'une réunion au tribunal de Pontoise, a présenté les décisions suivantes :

La commune instaure une obligation de déclaration préalable pour les divisions de propriétés qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

4. INSTITUTION D'UNE AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION

La commune instaure une autorisation préalable à la mise en location, et conformément à la loi ALUR, permettant de renforcer les moyens d'actions dans le domaine de la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil.

Le détail de cette autorisation fait l'objet d'un article en page 5.

5. TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION – AVENANT AU MARCHÉ

En raison de certaines modifications nécessaires au bon fonctionnement de la station, le montant du marché est augmenté de 14 436 € et fait l'objet d'un avenant.

A cette occasion, le conseil municipal décide de baptiser la station « Les Rivières », du nom du lieu dit au cadastre.

6. TELETRANSMISSION DES ACTES EN PREFECTURE - CONTROLE DE LEGALITE

Pour la dématérialisation des procédures, dont la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, une convention avec la Préfecture doit être signée.



Les échos du Conseil municipal

Séance du 29 mars 2019

1. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le compte administratif 2018 de la commune représente les dépenses et recettes de l'année précédente, il est identique au compte de gestion du receveur municipal.

Fonctionnement :

Dépenses :	733 422,45 €
Recettes :	866 336,13 €
Reports exercice 2017 :	183 223,02 €
Excédent de fonctionnement :	316 136,70 €

Investissement :

Dépenses :	771 436,18 €
Recettes :	1 152 974,26 €
Report 2017 :	-359 061,00 €
Excédent d'investissement :	22 477,08 €

Les excédents 2018 sont reportés sur le budget 2019.

2. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Le compte administratif 2018 représente les dépenses et recettes de l'année précédente, il est identique au compte de gestion du receveur municipal.

Exploitation :

Dépenses :	47 636,81 €
Recettes :	58 369,11 €
Report exercice 2017 :	337 493,82 €
Excédent d'exploitation :	348 226,12 €

Investissement :

Dépenses :	2 008 061,48 €
Recettes :	1 745 860,09 €
Report 2017 :	315 810,69 €
Excédent d'investissement :	53 609,30 €

Les excédents 2018 sont reportés sur le budget 2019.

3. BUDGET PRIMITIF 2019

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 978 483,87 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 926 430,00 €

4. BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2019

La section Exploitation s'équilibre en dépenses et recettes à 412 152,05 €

La section Investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 074 607,22 €

5. LES TAXES LOCALES 2019

Les taux votés restent inchangés :

Taxe d'habitation :	14,62 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	12,92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	41,24 %
Le produit prévisionnel attendu pour 2018 est de	531 335,00 €.

6. LES SUBVENTIONS 2019

Foyer rural	6 500 €
Relais Cartable	31 767 €
La Colline	100 €
Anciens Combattants	150 €
Les Amis de Vétheuil	150 €
Tennis club de Vétheuil	275 €
Les Camarguais	200 €
Association des Secrétaires Généraux	15 €
Association des pompiers	100 €
Festival théâtral du Val d'Oise	550 €
Les Coquelicots	300 €
Caisse des Ecoles	8 296,30 €
CCAS	2 462,95 €

7. REDEVANCE EAU 2019 – REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2019

A compter du 01/01/2019, elles sont fixées à 0,62 € le m3 pour l'eau et à 0,74 € le m3 pour l'assainissement.

8. PRIX DU REPAS DE CANTINE

Le prix du repas de cantine est fixé à 4,15 € à partir du 1er septembre 2019.

9. CONTRATS PILOTE ET MATELOT

Afin de pouvoir rémunérer le pilote et le matelot, la commune doit créer leurs postes en contrats saisonniers.

10. INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

La commune verse une indemnité de conseil pour l'année 2018 d'un montant de 157,90 € net au receveur municipal.

MOT DU MAIRE

(suite de la 1ère page)

A l'inverse, nous sommes toujours aussi affligés par les conséquences de l'évolution des tournées de collecte des ordures ménagères décidées unilatéralement par le Syndicat (SMIRTOM). Dans le même temps de nombreux habitants se plaignent également de n'avoir pas reçu de conteneurs pour y mettre leurs ordures. Autre sujet de mécontentement, les vols et dégradations répétés sur le patrimoine végétal de la commune : des arbres et des plantes vivaces volés, de nombreux arbres coupés et d'autres taillés....

Autorisation préalable de mise en location

INSTITUTION D'UNE AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION

Afin de renforcer les moyens d'actions des collectivités locales dans le domaine de la lutte contre l'Habitat indigne et les marchands de sommeil, la loi ALUR du 24 mars 2014, renforcée par le décret du 19 décembre 2016, apporte des dispositifs pour lutter contre ces deux fléaux sociaux. La commune a retenu l'autorisation préalable de mise en location permettant une vigilance accrue sur la conformité des logements, au regard des règles de sécurité pour les occupants ainsi que celles concernant la salubrité publique, et de ce fait d'améliorer la qualité du parc locatif privé. La délibération prise est transmise à la CAF et à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole pour le suivi des versements des aides au logement. Subsidiairement ce document sera également adressé aux services fiscaux.

Autorisation préalable de mise en location (dispositif retenu par la commune de Vétheuil car plus contraignant pour les bailleurs et donc plus efficace dans l'objectif de la qualité de l'habitat recherché). La demande d'autorisation préalable de mise en location d'un logement concerné par les modalités d'application de ce dispositif est formulée par le bailleur auprès du Maire pour toute mise en location -relocation ou nouvelle mise en location- (CERFA accompagné du dossier de diagnostic technique) à joindre :

1. diagnostic de performance énergétique,
2. constat de risque d'exposition au plomb,
3. copie d'un état mentionnant l'absence d'amiante,
4. un état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz,
5. un état des risques naturels et technologiques.

Le dépôt de la demande d'autorisation donne lieu à la remise d'un récépissé. A défaut de la notification d'une décision dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la demande d'autorisation, le silence vaut autorisation préalable de mise en location. L'autorisation préalable doit être renouvelée à chaque nouvelle mise en location et être jointe au bail de location. La décision de refus d'une demande d'autorisation (si le logement est susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique) est transmise à la CAF, à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole et aux services fiscaux. Si, malgré ce refus, le bailleur met son bien en location, après le délai d'un mois requis pour mise en conformité, une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 € sanctionne le bailleur dont la totalité est versée à l'ANAH (Agence

Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat). L'absence d'autorisation préalable est sans effet sur le bail dont bénéficie le locataire. Le fait de mettre en location un logement sans avoir au préalable déposé une demande d'autorisation est puni d'une première amende de 5000 € versée à l'ANAH puis de 15 000 € s'il n'y a pas de régularisation dans un délai de trois ans. Pour résumer le régime des sanctions, rappelons le principe de base, à savoir qu'en l'absence de déclaration ou d'autorisation, le bailleur encourt, faute de régularisation, une amende administrative de 5 000 € au plus, décidée par le représentant de l'Etat. En matière d'autorisation préalable, la récidive dans les trois ans ou la location malgré le rejet d'autorisation peut être sanctionnée par une amende pouvant atteindre 15 000 €. Le produit de ces amendes administratives est intégralement versé à l'ANAH.

Mise en œuvre

Ce dispositif s'applique sur toutes les habitations. A la liste du dossier technique officiel que doit constituer le bailleur, la commune a décidé d'y adjoindre

1. le projet de bail ou bail,
2. l'état des lieux entrant,
3. la future composition familiale,
4. le montant du loyer et charges,
5. les plans intérieurs et photographies.

Ainsi au vu du dossier, une Autorisation Préalable de Mise en Location pourra être délivrée sans obligation que soit réalisée une visite immédiate et il apparaîtra sur « l'attestation d'Autorisation Préalable de Mise en Location » qu'un contrôle a posteriori pourra intervenir. Ces dossiers seront transmis au secrétariat de la commune, en mains propres ou par courrier en RAR. Sa mise en œuvre est fixée au 16 août 2019.

Pour faciliter toutes les démarches afférentes à ces dispositions, une page sera créée sur le site de la commune.

DECLARATION PREALABLE POUR LES DIVISIONS FONCIERES

Dans la continuité du dispositif indiqué ci-dessus, il est désormais obligatoire de déposer une déclaration préalable pour toutes les divisions non soumises à une déclaration d'aménagement ainsi que pour tous travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant.

Les infos

Frelon asiatique : appel à la vigilance

Redoutable prédateur pour les abeilles, le frelon asiatique, insecte invasif, peut aussi être extrêmement dangereux pour l'homme. Au mois d'avril, les reines commencent à construire leur nid, généralement dans des espaces abrités : appentis, cabanon de jardin, sous-toit, nichoir, ... ; c'est le meilleur moment pour les éliminer, chacun doit donc être attentif et signaler à la mairie la présence d'un de ces nids.

En l'espace de deux semaines le nid sera gros comme une orange et facilement repérable. En cas de doute vous pourrez contacter votre apiculteur local : Ludovic Labreuil au 06 95 72 37 25, afin qu'il vérifie s'il s'agit bien de frelons asiatiques.

Ludovic Labreuil

Depuis 2018, la communauté de communes Vexin Val de Seine vote un budget dédié permettant aux communes de déclarer les nids présents sur leur territoire. La CCVVS, informée par la mairie, mandate alors une entreprise agréée. En 2018, la CCVVS a pris en charge 95 destructions de nids de frelons asiatiques.

SMIRTOM / Déchetterie

Ramassage des ordures ménagères et déchetterie

Suite à un changement indépendant de notre volonté, les tournées de ramassage des ordures ménagères se font tous les vendredis en début d'après-midi. Pour des raisons de sécurité et les beaux jours arrivant, il est préférable de sortir les bacs le vendredi matin ou midi afin de faciliter la circulation des piétons sur les trottoirs. Si vous avez égaré votre calendrier de collecte 2019, des exemplaires sont à votre disposition en Mairie pour les jours de collecte des bacs jaunes et verts.

En outre, la déchetterie de Gasny récupère tous les déchets autres (gravats, branchages, déchets verts et encombrants).

Un badge vous sera demandé lors de votre passage. Si vous n'en avez pas encore, il vous sera délivré en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.

Les encombrants

Les prochains ramassages des encombrants sont prévus :

- Mercredi 22 mai 2019
- Mardi 19 novembre 2019

Le dépôt des objets respectant les consignes habituelles se fait dès la veille au soir.

Attention, il n'y aura que deux ramassages en 2019.

Entretien des abords de propriétés

Nous vous rappelons qu'il appartient aux riverains d'entretenir les abords de leur propriété afin de limiter et d'éviter les débordements des végétaux sur le domaine public, susceptibles de masquer la signalétique et la visibilité des voies, ceci afin de réduire les risques qui pourraient porter atteinte à l'intégrité physique des personnes. Ces mêmes végétaux partent dans certains secteurs de Vétheuil à l'assaut des mâts, potelets et poteaux contribuant également à la fragilisation des réseaux aériens.

Nous vous rappelons aussi que certains cas d'envahissement peuvent conduire la commune à opérer en remplacement de la défaillance d'entretien du riverain, dans ce cas l'intervention lui sera facturée.

Nous portons particulièrement votre attention sur quelques végétaux très envahissants présents sur notre village, il s'agit des ailantes qui sont des arbres assez haut 15/25 mètres, des clématites des haies, des gerbes d'or, des chardons, de la vigne vierge à cinq feuilles, de la bryone...

Nous vous remercions de votre participation à l'embellissement de notre village.

Les infos (suite)

Diagnostic des tilleuls de l'avenue des Millonets

Suite de la page 1

Trois tilleuls sont malheureusement à abattre, ces arbres présentent des défauts mécaniques et sanitaires rédhibitoires, en raison de la présence d'un champignon très virulent à leur base.

Pour rappel, ces tilleuls sont inscrits au patrimoine départemental et avaient obtenu du parc naturel régional, en 2008, une importante subvention de restauration.

Pour garantir la longévité des arbres et réduire les risques de développement d'agents pathogènes par asphyxie racinaire, il conviendrait que chacun évite ou limite considérablement le stationnement des véhicules, pour réduire le tassement très préjudiciable à la santé de ce bel alignement.

Mon jardin sans pesticides

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques évolue.

Depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques pour jardiner ou désherber. Cette réglementation est issue de la loi Labbé. L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides est disponible sur le site www.jardiner-autrement.fr

Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

Le plus : formation du PNR http://www.mairie-vetheuil.fr/sites/vetheuil/files/document/article/ateliers_jardins.pdf

Retour de la chenille processionnaire

On la rencontre au printemps et en été sur les chênes et en hiver sur les pins. Elle vit dans des nids accrochés aux arbres et se déplace en groupe. Ses poils urticants se détachent facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent et restent présents très longtemps.

Quels risques pour la santé ?

- Réactions allergiques au niveau des yeux et de la peau
- Difficultés respiratoires

Comment se protéger ?

- ne pas s'approcher et ne pas toucher les chenilles ou leur nid,
- éviter de se frotter les yeux et la peau pendant ou au retour d'une promenade.

En cas de réaction allergique, consulter un médecin.

Attention STEP

Le réseau d'assainissement de Vétheuil, essentiellement séparatif, comprend deux types de canalisations :

- le premier, et le plus important, qui était jadis désigné par l'expression inappropriée « tout-à-l'égout », est destiné à recevoir les eaux usées domestiques, c'est-à-dire provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bains, toilettes et installations similaires ;
- le second recueille les eaux pluviales.

La construction de la station d'épuration, sur le site des Rivières, à la sortie du village en direction d'Haute-Isle, et la nécessité de respecter l'environnement doivent nous rendre très exigeants sur la nature de nos rejets. Il s'agit de veiller scrupuleusement à ne pas envoyer dans ce réseau :

- des déchets solides tels que les ordures ménagères (y compris après broyage) ;
- les huiles usagées ;
- les hydrocarbures, solvants, peintures, acides et autres produits chimiques ;
- les engrais et produits phytosanitaires ;
- les eaux de vidange de piscines.

A plusieurs reprises, la société Lyonnaise des Eaux, chargée de l'entretien de notre réseau, a été amenée à déboucher des canalisations obstruées par des lingettes, des protections féminines et des déchets et sacs plastiques. Très récemment, le fonctionnement de la station d'épuration a été sensiblement perturbé par une serpillière !

Dégradations et vol de végétaux

Le patrimoine végétal de la commune a connu plusieurs dégradations et vols ces dernières semaines :

Au bord de Seine :

- Entailles profondes sur des noyers
- Coupe d'un pommier
- Vol d'un prunier de 2 mètres planté en octobre

Rue Soignée :

- Vol de plantes

Chemin du bois Curé, aux Cailloix :

- Coupe d'une quarantaine de jeunes arbres.





**MAIRIE
DE
VETHEUIL**

☎ : 01 34 78 13 18

Fax : 01 34 78 14 68

Messagerie :

Retrouvez toutes les
informations
de la mairie

www.mairie-vetheuil.fr

Encore plus rapide !

*Vous pouvez vous
abonner à la lettre
d'informations*

Commune
adhérente



www.pnr-vexin-francais.fr



www.vexinvaldeSeine.fr

Rédaction

Dominique Herpin-Poulenat
Isabelle Lépicier-Caputo
Christine Gibaud
Jean-Louis Maury
Dominique Barbier-Cintrat
Thierry Dubois
Didier Dufourmantel

Illustrations
Michel Caputo

Vernissage à la MARPA

Une floraison d'artistes à la MARPA !



Dans le cadre d'un projet, aidé par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, géré par le Conseil Départemental du Val d'Oise, les résidents de la MARPA ont participé pendant 6 mois à un atelier poterie. Des œuvres artistiques en céramique ont été produites avec l'aide et la bienveillance d'Isabelle Vautrin, artiste plasticienne. Cette initiative

est née d'une volonté des résidents de s'approprier et d'égayer les jardins de leur lieu de vie.

Fleurs, oiseaux, coccinelles, papillons, chouettes, poules, et animaux des champs se sont donc installés dans les pelouses et les arbres de la résidence avec un bel enthousiasme de tous les participants qui ont été très créatifs et productifs.

Ce projet s'est clôturé par un vernissage, organisé le vendredi 22 mars, en présence des familles et amis des résidents, les partenaires de la MARPA, les membres de l'association de gestion, la Présidente Marie-Thérèse Leret ainsi que la Vice-Présidente Ghislaine Lapchin de Poulpique et la Secrétaire Dominique Herpin-Poulenat. Les enfants de la crèche curieux de voir ces fleurs et ces animaux plus vrais que nature, sont également venus en voisins. Un beau soleil de printemps s'était également invité, pour l'occasion !

Aurélié Goigoux
Responsable de la MARPA

A noter dans votre agenda

- ♦ **Samedi 27 avril** (église Notre Dame)
 - Concert des Master classes
- ♦ **Dimanche 19 mai** (foyer rural)
 - Convention du disque
- ♦ **Dimanche 26 mai** (mairie)
 - Elections européennes. Bureau ouvert de 8h à 20h.
- ♦ **Vendredi 21 juin** (foyer rural)
 - Fête de la musique
- ♦ **Dimanche 23 juin** (sur les bords de Seine)
 - Foire à tout
- ♦ **Samedi 29 juin** (Ecole)
 - Fête des enfants
- ♦ **Week-end des 14 et 15 septembre** (sur les bords de Seine)
 - Sous les tilleuls (festival musical)
- ♦ **Week-end des 21 et 22 septembre** Journées du Patrimoine
 - Fête des camarguais